

COMMUNE D'AURAY

DEPARTEMENT DU MORBIHAN (56)

PLAN LOCAL D'URBANISME 6.2.a Notice de présentation annexes sanitaires

o.z.a radice de presentation annexes santialies



I. ADDUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU

L'eau potable

La gestion de la ressource en eau potable s'effectue à l'échelle intercommunale voir départementale. Les besoins existants en eau potable sont couverts, toutefois, la gestion de la ressource s'effectue dans un contexte tendu résultant :

d'une ressource, vulnérables aux aléas météorologiques et aux pollutions diffuses et accidentelles,

d'une consommation estivale jusqu'à 6 fois supérieurs au reste de l'année, de l'atteinte des limites de production de l'usine de Tréauray en période estivale, de la vulnérabilité des sources d'importations existantes lors des années sèches.

Les compétences de production et de transport, auparavant assurée par le Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner (SIAEP ABQP), a été confiée à compter du 1er Janvier 2012 au Syndicat Départemental de l'Eau. Le Syndicat a pour principale source d'alimentation en eau potable la rivière du Loc'h via une retenue d'eau de 800 000 m³ au niveau de Tréauray, à la limite des communes de Brech, Plumergat et Pluneret. Entre juillet et décembre 2014, le barrage à fait l'objet de travaux de sécurisation (remise en état des vannes, etc.). Un périmètre de captage d'eau est à l'étude pour cette importante retenue d'eau. L'eau prélevée est traitée en aval du barrage de Tréauray. L'usine de traitement a une capacité de 1410 m³/heure, soit 33 600 m³/jour d'eau potable.

Sur l'année 2011, l'usine d'eau potable a produit 4 724 998 m³ d'eau potable soit un volume en diminution de plus de 8% par rapport à 2010. L'usine d'eau potable de Tréauray étant désormais obsolète, le syndicat eau du Morbihan a fait le choix de reconstruire une nouvelle infrastructure dans la commune de Saint-Anne-d'Auray, avec un budget estimé à 16 millions d'euros. Les travaux devraient se dérouler en 2015-2016. L'usine de Tréauray sera démantelée par la suite.

L'autre ressource du Syndicat est située sur le territoire de Pluvigner. L'eau est prélevée par un captage souterrain au niveau de Kergoudeler (capacité de production de 60 m³/h) et son traitement s'effectue sur place. En 2011, le volume produit à partir du captage de Kerouler était de 240 293 m³ soit un volume également en diminution de plus de 20% par rapport à 2010.

Le reste des ressources est issu des syndicats d'eau limitrophes. Les eaux importées proviennent des interconnexions du SDE, du SIAEP de Grandchamp, des syndicats d'eau d'Hennebont, de Baud, de La chapelle neuve et de Languidic. La construction d'un feeder reliant les réservoirs de Kerpotence à Hennebont à ceux de Locmaria en Ploëmel, en cours depuis 2000, a été achevée en 2014 : cet ouvrage permet entre autres de sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire d'AQTA.

Au total en 2011, le SIAEP ABQP a produit 5 004 128 m³ d'eau potable (soit 97% du volume mis en distribution), a importé 1 119 910 m³ (soit 22% du volume mis en distribution), et a exporté 962 996 m³ (soit 19 % du volume produit).

Sur le territoire d'Auray, 7 850 branchements d'eau potable sont recensés. Sur l'année 2011 le volume d'eau consommé pour la commune d'Auray s'élève à 526 271 m³ soit une augmentation de 0,79% par rapport à l'année précédente. L'hôpital d'Auray apparait être un consommateur particulièrement important (21 720 m³ d'eau en 2011). D'après la population DGF estimée en 2011 (13 321 habitants), la consommation d'eau potable par habitant sur Auray est de 37,9 m³/hab/an (volume consommé total – volume consommé par l'hôpital / population DGF).

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré en 2011 par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 182 échantillons d'eau pour l'unité de gestion d'Auray-Belz-Quiberon. L'eau distribuée a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100% des échantillons et les références de qualité pour 95,4% des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquences sanitaires. Le rendement primaire du réseau de distribution de l'unité de gestion d'Auray-Belz-Quiberon est de 88,79%. L'objectif du SDAGE Loire-Bretagne est respecté (atteindre 85% en 2012).

II. ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif

La compétence assainissement collectif des eaux usées relevait du Syndicat mixte d'Auray Belz Quiberon depuis 1969, elle a été transférée à la communauté de commune AQTA à sa création en 2014.

Les eaux usées de la commune sont dirigées vers la station d'épuration du Lann Pont Houar située au Sud d'Auray, sur la commune de Crac'h. Mise en service en 2004, cette station est conforme en termes d'équipement et de performance. Cinq communes sont raccordées à la station : Auray, Brech, Crac'h, Pluneret et Sainte-Anne-D'auray, ce qui représente une charge entrante de 32 400 EH, la capacité nominale de la station étant de 40 000 EH. Son débit de référence est de 6620 m³/jour, en 2014 le débit moyen était de 5073 m³/jour. L'exutoire de la station est le ruisseau du Reclus, un affluent de la rivière d'Auray. La totalité des boues produites par la station sont épandues.

L'assainissement non-collectif

Anciennement porté par le Syndicat mixte d'Auray Belz Quiberon Pluvigner, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en charge du contrôle de la conformité des installations sur la commune d'Auray est porté par la Communauté de Communes Auray Quiberon Terra Atlantique (AQTA).

Le zonage d'assainissement collectif couvre la quasi-totalité du territoire d'Auray. Seuls deux villages subsistent en assainissement non collectif : Kerbois et Keropert. Le diagnostic établi en 2012 sur la commune d'Auray identifie 88 installations dont 47 ont pu être contrôlées : 12 (26%) apparaissent non acceptables, 19 (40%) apparaissent acceptables avec fort risque de pollution, 16 (34%) apparaissent acceptables avec faibles risques de pollution, mais aucune n'est caractérisée en bon fonctionnement.

Eaux pluviales

La ville d'Auray est la collectivité compétente en matière de collecte des eaux pluviales. Un schéma directeur d'assainissement pluvial a été réalisé en 2006. Il révèle le sous-dimensionnement d'une grande partie du réseau d'eau pluviale de la commune, notamment sur les bassins versants de Treulen, du Quartier Coudé, de Parco Malio et le bassin versant amont du Reclus. En ce sens, de nombreuses conduites de diamètre 200 mm doivent être remplacées par des conduites de diamètre 300 mm. Toutefois, l'urbanisation en 2006 n'engendrait pas de forts débordements et les réseaux s'avéraient suffisants pour évacuer les eaux pluviales ruisselantes.

Le schéma directeur d'assainissement pluvial est actuellement en cours de révision, le zonage d'assainissement pluvial est rédigé en parallèle de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

III. TRAITEMENT DES DECHETS

Les ordures ménagères et les recyclables des particuliers sont collectées une fois par semaine tout au long de l'année.

La compétence de la collecte et du traitement des déchets est désormais exercée par la Communauté de Commune Auray Quiberon Terre Atlantique. Avant la création du nouvel EPCI, la collecte était assurée par le Syndicat mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner. Les ordures sont envoyées à l'usine d'incinération de Plouharnel.

Entre 2002 et 2008, une hausse du volume global des déchets à traiter a été constatée (+8%), bien que la quantité de déchets par habitant ait diminué. L'Agenda 21 initié par la commune visait notamment à réduire les volumes de déchets produits, et à initier leur collecte et leur traitement.

Concernant les ordures ménagères résiduelles (OMr), qui représentent 33% des déchets ménagers collectés sur le territoire en 2010, la hiérarchie des modes de traitement n'est actuellement pas strictement respectée. En effet, l'incinérateur de Plouharnel ne valorise pas l'énergie issue de la combustion des déchets. Des travaux devraient être engagés entre 2015 et 2016 pour permettre une valorisation énergétique avec un rendement de 60%.

Les déchetteries les plus proches sont celles de Crac'h et de Saint-Anne-d'Auray.